



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 27

la séance

Nombre de membres représentés 3

Nombre de membres non 3

représentés

Le mardi 09 décembre 2025 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi-François PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 13

DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE AU NOM DE MADAME GISÈLE HALIMI

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Je vous propose de nommer l'allée qui part de la rue de Paris vers le quai Pierre Brossolette en empruntant le belvédère et le futur escalier au nom de Madame Gisèle HALIMI à laquelle nous avons déjà rendu hommage en dévoilant une fresque à son image de l'artiste Tom BRICKX.

Née le 27 juillet 1927 à La Goulette, en Tunisie, dans une famille modeste, Gisèle HALIMI grandit dans un contexte marqué par les inégalités et les traditions patriarcales. Dès son enfance, elle se révolte contre l'injustice. Cette expérience forge sa détermination à défendre les droits des femmes.

Brillante élève, elle étudie le droit à Paris et devient avocate en 1949. Elle s'engage très tôt dans des combats politiques et sociaux avant de s'en éloigner pour militer de manière indépendante. Son engagement féministe prend un tournant décisif en 1971, lorsqu'elle fonde, avec Simone DE BEAUVOIR et Jean ROSTAND, l'association Choisir la cause des femmes, qui lutte pour la légalisation de l'avortement. Son rôle est déterminant lors du procès de Bobigny en 1972, où elle défend une jeune femme accusée d'avortement illégal. Ce procès, médiatisé, contribue à faire évoluer les mentalités et prépare le terrain pour la loi Veil de 1975, qui dépénalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en France.

Gisèle HALIMI ne se contente pas de plaider : elle agit aussi sur le terrain politique. Elle cofonde en 1973 le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et participe activement à la rédaction de la loi sur l'IVG. En 1981, elle est élue députée et utilise sa tribune pour promouvoir l'égalité entre les sexes, la parité et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Son combat contribue à faire évoluer la loi pour que le viol soit puni plus sévèrement, comme crime. Elle s'engage aussi contre la torture, le racisme et le colonialisme.

Féministe intransigeante, elle publie plusieurs ouvrages marquants, comme *La Cause des femmes* en 1973 et *Ne vous résignez jamais* en 2009, où elle raconte son parcours. En 1995, elle représente la France à l'ONU lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin.

Gisèle Halimi meurt le 28 juillet 2020, laissant derrière elle un héritage immense : celui d'une femme qui a transformé la société par son courage, son éloquence et son refus des compromis. Son nom reste associé à la conquête des droits des femmes et à l'idée que la justice doit être un levier d'émancipation pour toutes et tous.

Principaux textes réglementaires	Articles L.2121-29 et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales.
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 2 décembre 2025.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article Unique : Décide que l'allée qui part de la rue de Paris jusqu'au quai Pierre Brossolette par le belvédère prend le nom de « Gisèle Halimi ».

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 16 DEC. 2025

Télétransmise au contrôle de légalité le :

15 DEC. 2005

A Joinville-le-Pont le

251209_13

